



associations

COOPÉRATIVES

SIAE

entreprises

SOCIALES

Dispositif Local
d'Accompagnement
www.dla-grandest.org

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Suite à un diagnostic, les chargés de mission DLA proposent aux structures de l'ESS employeuses un accompagnement individuel ou collectif, effectué par un consultant expert, sur des thématiques identifiées, ainsi qu'un suivi continu.

C'est à la fois un dispositif d'accompagnement et de conseil, un espace d'expertise, de ressources et de mutualisation d'expériences.

Le DLA, comment ça marche ?



Qui peut en bénéficier ?

- Les structures d'utilité sociale employeuses :
- > associations
 - > coopératives à finalité sociale
 - > structures d'insertion par l'activité économique
 - > entreprises agréées ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale)



Pour quels besoins ?

- > formaliser le projet associatif de votre structure
- > faire évoluer l'organisation interne
- > adapter le modèle économique
- > définir le plan de développement
- > identifier des pistes de coopération ou de mutualisation entre structures
- > définir sa stratégie de communication
- > ...



Les modalités ?

- > démarche volontaire et participative
- > accompagnement dans la durée

Le DLA en 4 étapes

1 Accueil

• Premier échange avec la structure et analyse de la pertinence d'une intervention DLA.



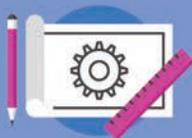
2 Accompagnement : diagnostic

• Entretien approfondi avec la structure, collecte d'informations, identification des problématiques et élaboration d'un plan d'accompagnement.



3 Accompagnement : ingénierie

• Mise en œuvre et suivi du plan d'accompagnement pouvant inclure des prestations de conseil (dites « ingénieries ») ou des actions conduites par d'autres acteurs de l'accompagnement.



4 Accompagnement : bilan et suivi

• Bilan de l'accompagnement avec la structure, et analyse des résultats en particulier sur l'activité et l'emploi.



*Créer, consolider,
développer
des emplois*

*34 000 emplois
consolidés**

** depuis 2014*

*Développer les
activités des
structures
d'utilité
sociale*

*1 134 structures
accompagnées**

** depuis 2014*

Les DLA Départementaux

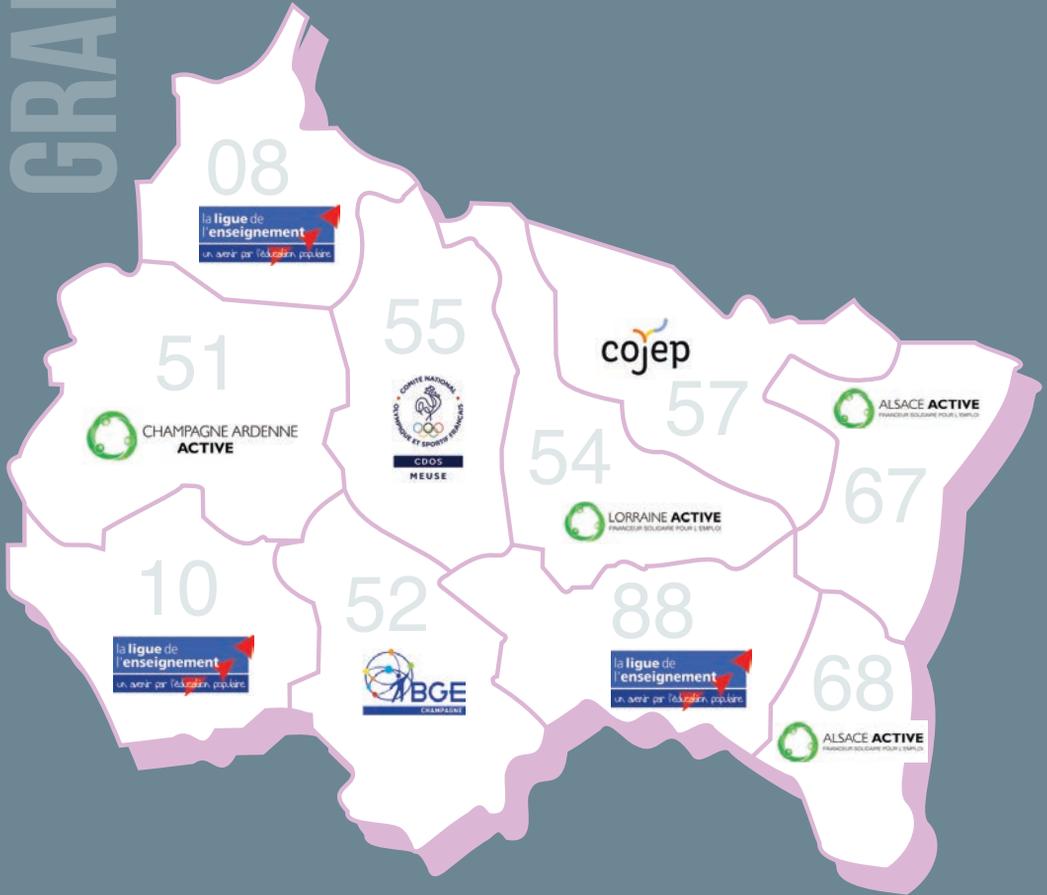
Dans un souci de proximité, les DLA départementaux accompagnent les structures locales ou départementales. Ils animent également le dispositif sur leur département.

Le DLA Régional Grand Est

Le DLA Régional, porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Grand Est, en partenariat avec Alsace Active et Lorraine Mouvement associatif, coordonne et anime le dispositif en Grand Est.

Il accompagne les structures régionales, les têtes de réseaux associatives et la structuration de secteurs d'activité ou de filières.

GRAND EST



DLA Régional porté par



En partenariat avec :



Vos contacts

DLA 08 • Ligue de l'enseignement des Ardennes

03 24 33 85 85 - frederique@laligue08.org

DLA 10 • Ligue de l'enseignement de l'Aube

03 25 82 68 68 - dla10@laligue10.org

DLA 51 • Champagne-Ardenne active

03 26 86 61 40 - dla@ca-active.fr

DLA 52 • BGE Champagne

03 25 32 99 93 - contact@bgechampagne.fr

DLA 54 • Lorraine Active

03 83 29 26 17 - contact2@lorraineactive.org

DLA 55 • CDOS 55

03 29 79 07 52 - dla55@cdos55.fr

DLA 57 • COJEP

03 87 69 04 85 - info@cojepmoselle.org

DLA 67 • Alsace Active

03 88 23 87 43 - mgass@alsaceactive.fr

DLA 68 • Alsace Active

03 69 72 80 42 - nourouh@alsaceactive.fr

DLA 88 • Ligue de l'enseignement des Vosges

03 54 68 09 00 - dla@fol-88.com

DLA Régional • CRESS Grand Est

03 26 07 96 43 - dlar@cress-grandest.org

Avec le soutien financier de :

